Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 075-257500017-20261009-A2026_031_SEDIF-AR

SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Réf. 172907SCh-AM

ARRETE N° A2026-031-SEDIF

Portant désignation de personnes compétentes en matière de marchés publics pour participer au Jury de concours pour le site de Châtillon, du 18 novembre 2026

Le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5-II,

Considérant qu'aux termes de ce dernier article *« Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public »,*

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2162-22 à R.2162-26,

Considérant qu'aux termes de l'article R.2162-22 de ce code, *« Le jury est composé de personnes indépendantes des participants au concours. Lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente »*,

Vu la délibération n°2025-25 du Bureau du 4 avril 2025, autorisant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment intégrant une unité de chloration et un groupe électrogène sur le site de Châtillon,

ARRETE

Article 1 — sont désigné(e)s en qualité de personnalités compétentes en matière de marchés publics pour organiser, participer au Jury de concours pour le site de Châtillon, et en assurer le secrétariat, qui se tiendra le 18 novembre 2026 :

- Monsieur Raymond LOISELEUR, Directeur général des services,
- Monsieur Jean-Louis SCIACALUGA, Directeur du contrôle de la concession et adjoint au Directeur général des services,
- Monsieur Guillaume LANFRANCHI, Directeur général des service techniques,
- Madame Claire LEFORT, Directrice Etudes et Travaux et adjointe au DGST,
- Madame Séverine CHICOISNE, Directrice des affaires juridiques,
- Madame Isabelle RADLAK, Cheffe du service Ouvrages,
- Madame Mireille MUSSINO, Chargée d'opérations au sein du services Ouvrages
- Madame Célia BORDES, Juriste marchés au sein de la Direction des affaires juridiques,
- Madame Céline BALLET, Juriste marchés au sein de la Direction des affaires juridiques,
- Madame Laurène HUSER, Juriste marchés au sein de la Direction des affaires juridiques.

Article 2 — le présent arrêté sera publié sur le site internet du SEDIF et transmis à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

Article 3 — ampliation du présent arrêté sera adressée aux intéressés.

A Paris, le 09 OCT. 2026

Syndicat des Eaux d'Ile de France

Le Président,

Richard DELL'AGNOLA
Maire de Thiais
Ancien Député
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délaLe délais de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.